AGENDA Mars

Agenda, Formulaires, Cantine, Météo …
Retrouvez toute l'actualité de la commune
sur **larochechalais.fr**

Du Sam. 8 au Dim. 23 Mars • **Grande Fête foraine**
Place de l'Etoile

Du 21 Février au 15 Mars • **Exposition BDDP Anuki**
Petit indien héros de bande dessinée sans textes
Adapté aux jeunes enfants, ouvert à tous
Bibliothèque municipale

Samedi 1er Mars • **Soirée citoyenne**
Pour une gestion durable de la forêt de la Double
Salle de spectacle à 18h

Mercredi 5 Mars • **Cercle des P'tits Lecteurs**
Jeux de mots et d'écriture, littérature jeunesse
Bibliothèque municipale à 10h

Mercredi 5 Mars • **Cercle des Lecteurs**
Bibliothèque municipale à 14h

Vendredi 7 Mars • **Lecture histoires pour les petits**
Bibliothèque municipale à 10h

Vendredi 7 Mars • **BIB en jeux**
Découverte jeux de société
Bibliothèque municipale à 15h30

Samedi 8 Mars • **Avant-Première Cinéma**
Ma mère, Dieu et Sylvie Vartan
Film spécial Journée de la Femme
Cinéma le Club à 17h

Samedi 8 Mars • **Soirée « Scène ouverte »**
Organisée par l'école de musique, repas
Réservation et contact 06 15 10 57 81
Salle de spectacle à 19h30

Dimanche 9 Mars • **Vide Grenier**
Place de l'Etoile

Lundi 10 Mars • **Unipop de Ville en ville**
Les lois Veil et le droit à l'avortement
Conférence par Biblia Pavard + pause gourmande
Film « Annie Colère » de Blandine Lenoir
Cinéma Le Club dès 18h30

Jeudi 13 Mars • **Rencontre poétique**
avec la B.I.P. (Brigade d'Intervention Poétique)
Atelier lecture et écriture
18h30 Soirée spéciale Poésie
Bibliothèque municipale dès 16h30

Vendredi 14 Mars • **Ateliers bébés lecteurs**
Bibliothèque municipale à 10h

Samedi 15 Mars • **Vente de crêpes**
Au profit des écoles publiques
Marché de La Roche-Chalais de 8h à 12h

Sam. 15 et Dim. 16 Mars • **Concours de Tir à l'arc**
Gymnase Jean Zay

Samedi 15 Mars • **Soirée Musiques du Monde**
La Grange qui sonne avec Ali Veejay et 1=0
Entrée libre, buvette et restauration sur place
Ménéplet 24490 à 19h

Vendredi 21 Mars • **BIB en jeux**
Découverte jeux de société
Bibliothèque municipale à 15h30

Vendredi 21 Mars • **Soirée Cinespañol**
Vernissage de l'exposition, pot de l'amitié, Paëlla
20h30 Film La Chambre d'à côté
18€ pour repas + film
Cinéma Le Club dès 18h

Dimanche 23 Mars • **Vide Grenier**
Place de l'Etoile

Dimanche 23 mars • **Thé dansant Josydanse**
Salle de spectacle à 14h30

Dimanche 23 Mars • **Cinéma Opéra**
Le Lac des Cygne
Cinéma Le Club à 17h

Vendredi 28 Mars • **Ateliers bébés musiciens**
Bibliothèque municipale à 10h

Samedi 29 Mars • **Dictée**
Par le club de QPUC de St Privat, nombreux lots
contact bibliothèque municipale
Salle de spectacle à 14h

Samedi 29 Mars • **Soirée Cochonaille**
Animation par ON OFF Light 16
Contact 07 50 81 02 66 / 06 70 93 06 54
Salle des fêtes de St-Michel-Léparon

Contact
Bibliothèque municipale
mediatheque@larochechalais.fr // 05 53 90 67 90

Une remarque ou une suggestion pour améliorer cette publication ? Envoyez vos idées par email à **maxpige@gmail.com**

un p'tit sudoku ?

1	7	8				4	9	3
	4							
	9		3	4				
7	8					6		2
				1	6	8	7	
9		6			7			
	6	7			3		5	4
4				9		7		1
					4	2		

Vivre entre Dronne et Double
Bulletin d'information municipal mensuel
ISSN 2825-9122

N °32 - Mars 2025
Impression à 1900 exemplaires
Chalais Imprimerie F.Berton

Directeur de publication
Jean-Michel Sautreau

Rédaction - Distribution :
Services municipaux
Conception : Maxime Pigeon

La Roche Chalais
entre Dronne et Double

Vivre entre Dronne et Double

L'actualité mensuelle de La Roche-Chalais
Mars 2025 - Bulletin N°32

Le temps est sans limites…

Une des missions des élu-e-s porte sur la gestion du temps, un temps bien complexe à gérer.
En effet, on peut penser qu'il suffit d'un appel téléphonique, d'un contact, pour qu'un dossier puisse avancer et aboutir en un rien de temps. Mais la réalité est loin d'être celle-là.

On parle beaucoup dans nos « hautes » sphères de l'allègement des normes. C'est sans doute à juste raison.
Mais en parler ne suffit pas, tant de règles existent, et tant de textes sont à respecter.

Donnons ainsi quelques exemples pratiques qui concernent notre commune :

Le chantier de l'ancien EHPAD en vue de la mise en service 26 appartements, en particulier pour la résidence autonomie séniors : dossier ouvert dès 2020 pour lequel il a fallu retrouver le promoteur qui n'avait rien fait, créer les conditions de l'achat par la commune avant la revente à Périgord Habitat et toutes les suites liées à un chantier de démolition puis reconstruction. Pour une ouverture du site en 2026 : 5 ans de tractations et 15 ans à partir de la vente du bâtiment par le Conseil d'Administration de l'EHPAD !

Le nouveau forage d'eau potable à Fonsèche : une des priorités annoncées de l'actuelle mandature. Entre les interlocuteurs que sont la mairie, la SAUR, le Syndicat SMDE, l'Agence de l'eau, le dossier est enfin prêt pour des travaux devant démarrer à l'automne 2025 et mise en service à l'automne 2026. 5 ans de dossiers divers et variés auxquels on peut ajouter le projet de forage abandonné à la halte nautique, qui plus est avec le temps de la Justice, ce qui amènera une fin de chantier au bout de 25 ans !

Le cheminement doux le long de la D 730 en direction de Saint-Aigulin et de la zone commerciale avant le pont : 3 ans de démarches et d'obstacles, tant sur le plan matériel que par rapport au ruisseau qui coule dans cette zone avant de se jeter dans la Dronne.

A ces trois exemples, d'autres sujets peuvent être ajoutés afin de montrer combien il faut de temps entre l'idée, la conception du projet, les démarches et la réalisation.

Plus de 2 ans pour réparer tous les dégâts dus à la grêle de juin 2022, dont les pistes DFCI (travaux en cours).

Plus de 3 ans pour terminer les premières tranches de passage en LED au titre de l'éclairage public (travaux pas encore terminés à ce jour mais en cours !)

1 an ½ d'étude + 18 mois de travaux pour Eau potable, Assainissement en centre bourg et refonte de la Place du Puits qui Chante.

Et nous n'osons aucun pronostic quant au devenir de la médiathèque qui, si elle est refaite, ne le sera que dans peut-être 2 ans, 3 ans, … ou plus !

Nous aimerions toutes et tous que tout aille beaucoup plus vite, c'est une certitude !

Jean-Michel SAUTREAU
Delphine VICAIRE-BONNIEU
André VIAUD

Il faut donner du temps au temps
Miguel De CERVANTES – Don Quichotte

Informations SMICVAL

Nous avons demandé au SMICVAL de préciser différents éléments sur la TEOM
(Taxe Enlèvement Ordures Ménagères)

La lettre reçue (ci dessous) souligne en particulier dans son premier paragraphe qu'il convient de prendre en compte **la base imposable calculée par l'administration fiscale**.
Autrement dit, les augmentations successives constatées sur nos feuilles d'impôt viennent donc du montant croissant de ces bases et non d'augmentations décidées par la Communauté de Communes qui n'a d'ailleurs **pas augmenté les taxes depuis le début de la mandature**. Les autres clarifications apportées vont dans le sens de la coopération entre notre collectivité et les instances du SMICVAL.
A titre d'information, nous avançons sur un projet local de gestion des emballages auquel des commerçants volontaires seraient associés.

Jean-Michel Sautreau

smicval

Saint Denis de Pile, le 21 janvier 2025,

Pour votre information, la TEOM est un impôt local, une taxe additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, calculée sur la base imposable du bien. La base imposable est calculée par l'Administration fiscale, elle se base sur la valeur locative du logement de l'usager, qui est revalorisée chaque année pour tenir compte de l'augmentation des prix. Le montant de la TEOM résulte de la multiplication de cette base par un taux, ce qui explique que plus la base est élevée et plus le montant de la TEOM le sera également.

Pour plus de précisions, ce sont les communautés de communes qui votent et fixent le taux de TEOM indiqué sur votre taxe foncière et perçoivent directement l'impôt.
Le Smicval, quant à lui, appelle un montant auprès de chaque communauté de communes de son territoire, qui n'est pas identique d'une communauté de commune à l'autre, car calculé pour couvrir le coût de collecte et traitement des déchets, les différents services proposés et l'entretien des équipements selon le périmètre de population couvert.
Une communauté de commune peut également fixer une évolution du taux de TEOM qui permet de couvrir un montant supérieur à ce qu'appelle le SMICVAL, pour financer d'autres services locaux complémentaires de collecte et de traitement des déchets.
Pour résumer, l'évolution d'une année sur l'autre du taux de TEOM sur votre avis est indexée sur des bases locatives qui varient d'une collectivité à une autre mais aussi sur des niveaux de service qui peuvent varier d'une collectivité à une autre (porte à porte ou apport collectif).
Par conséquent, le taux de TEOM ne dépend pas uniquement de l'appel à produit demandé par le Smicval, mais aussi de l'évolution des valeurs *locatives et des décisions de chaque communauté des communes.*

De plus, nous vous précisons que le montant de la TEOM n'est pas directement lié à l'utilisation du service, ni aux fréquences de collecte des déchets, ni à la quantité collectée ou encore au nombre de personnes vivant dans la propriété concernée. C'est pourquoi elle concerne aussi les propriétaires qui n'utilisent pas le service de collecte et de traitement des déchets.

Au global, le paiement de votre TEOM vous permet de bénéficier, comme les autres administrés, d'un ensemble complet de services d'aide à la réduction, de prévention, de collecte et de traitement des déchets ménagers qui se traduisent par :

- la collecte des papiers et des emballages recyclables (point d'apport jaune),
- la collecte des ordures ménagères (point d'apport marron),
- la collecte des restes alimentaires (point d'apport vert),
- la collecte du verre,
- les 7 passages annuels sur nos 11 Pôles recyclage répartis sur le territoire,
- les passages illimités pour du don ou la reprise d'objets au sein des Smicval Market et mini-Smicval Markets des Pôles recyclage,
- les formations éco-jardinage,
- les soutiens financiers pour l'acquisition de matériel ou de services d'aide à la réduction des déchets à collecter
(poulaillers, composteurs, broyeurs, textiles sanitaires, etc.),
- le traitement de l'ensemble des flux collectés,
- le bénéfice d'expérimentations telles que le Comptoir Répar', …

Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation
8 route de la Pinière 33910 Saint Denis de Pile
tél : 05 57 84 74 00 - fax : 05 57 55 39 71
contact@smicval.fr
www.smicval.fr

Retour sur Février

Entreprenariat / PME

Plus de 60 personnes étaient présentes lors de la conférence tenue par Bernard COHEN-HADAD sur le sujet des PME. Le champ économique a ainsi pu être questionné, qui plus est par de nombreux entrepreneurs présents.

Nature / Orties

Bruno WISNIEWSKI a partagé avec enthousiasme ses connaissances sur les plantes sauvages, un moment passionnant suivi d'une dégustation de plats aux orties.
Prochain RDV sur la ronce !

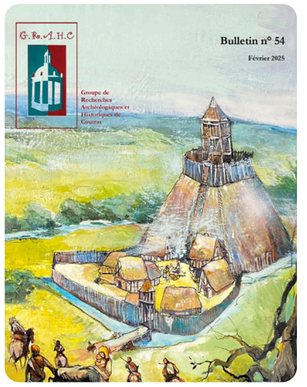

Motte de Vaudu

Notre Motte ancestrale à l'honneur du dernier numéro de la revue du GRAHC
(*Groupement de Recherches Archéologiques et Historiques de Coutras*)
16 pages par Maurice BIRET
Couverture par Francis PRALONG

Sainte-Barbe des pompiers

Hommage aux pompiers volontaires de La Roche-Chalais et félicitations à la cheffe de centre Véronique Foliot-Campagnaud pour son grade de Capitaine.
BRAVO et MERCI à toutes et à tous.

C'est quoi la Sainte-Barbe des pompiers ?

La Sainte-Barbe est la fête traditionnelle des sapeurs-pompiers, célébrée chaque année en l'honneur de leur sainte patronne, Barbe de Nicomédie. Symbole de courage et de protection face aux dangers, elle est l'occasion de rendre hommage à l'engagement et au dévouement des pompiers, qu'ils soient professionnels ou volontaires. Cette journée est marquée par des cérémonies officielles, des remises de distinctions et des moments de convivialité entre collègues et familles. Plus qu'une simple tradition, la Sainte-Barbe incarne l'esprit de solidarité et le respect du devoir qui animent ces femmes et hommes au service des autres.

Agrandissement du centre de loisirs

Quasiment 70 m2 supplémentaires pour un confort accru et des activités nouvelles au centre le loisirs recevant désormais 15 enfants supplémentaires de la commune et des communes voisines